

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 27 août 2015 portant nomination d'un membre du conseil départemental de la Moselle auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Lorraine

NOR : AFSS1530661A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Lorraine,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil départemental de la Moselle auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Lorraine:

Sur désignation de la CGPME

M. DESSE (Hervé), en qualité de conseiller titulaire, représentant des employeurs, en remplacement de M. COSTANTINI (Fabio).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 août 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET